

Conférence internationale sur la promotion de la participation des femmes en politique comme vecteur du développement durable



INTÉGRATION DU GENRE AU NIVEAU DES POLITIQUES PUBLIQUES ALGÉRIENNES

Dr Nadia Bellal

Experte Genre

Présidente du Conseil National de la Famille et de la Femme

18 Mars 2018



I LE PRINCIPE DE L'INTEGRATION DU GENRE

L'intégration Genre pour la réalisation de l'égalité et l'équité hommes-femmes requiert un certain nombre de préalables

La volonté politique

La volonté politique clairement exprimée au plus haut niveau

Mécanismes institutionnels

La mise en place de mécanismes institutionnels dont la mission est de veiller à la traduction de la volonté politique et du droit dans les politiques et programmes du pays et de « surveiller » l'évolution sur le terrain

Mesures légales

La mise en place de mesures légales qui vont permettre de réduire les disparités en matière de jouissance du droit et des droits



I LA VOLONTE POLITIQUE



La volonté politique en matière de promotion du statut de la femme dans la société et dans la famille et de son rôle en tant que citoyenne a part entière dans le développement du pays est une constante du programme de Son Excellence le Président de la République Abdelaziz Bouteflika, pour n'en citer que quelques exemples:

- *« La consolidation des acquis de la femme et la réalisation de nouvelles avancées dans la protection de ses droits et sa pleine participation à la vie politique, économique et sociale de la nation, mobilisera un surcroît d'efforts et de moyens.*
- *Une nouvelle stratégie de promotion et d'insertion de la femme sera élaborée en concertation avec les organisations féminines sur la base des enseignements tirés de la stratégie 2010-2014...*
- *... la politique d'insertion de la femme dans les circuits économiques sera renforcée à travers une meilleure adaptation des mécanismes d'aide et de soutien à l'emploi et l'entrepreneuriat. Des dispositions pratiques seront prises pour faciliter aux femmes la conciliation de leurs responsabilités professionnelles et familiales...*
- *Le phénomène de la violence contre les femmes sera combattu, y compris par le renforcement de la législation en la matière. »*

I LE CONTEXTE LEGAL AU NIVEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL



Au niveau national : La Constitution 2016 et lois

- Les droits politiques de la femme;
- Le droit à l'éducation;
- Le rejet de la violence physique ou morale ou d'atteinte à la dignité / loi 15-19 du 30/12/2015;
- Le statut juridique et les droits au sein de la famille;
- Le code de la nationalité.

I LE CONTEXTE LEGAL AU NIVEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL



Au niveau national : La Constitution 2016 et lois

- Le droit au travail
 - rémunération égale hommes-femmes
 - promouvoir la parité entre les hommes et les femmes sur le marché de l'emploi (article 36 Constitution)
 - promotion de la femme aux responsabilités dans les institutions et administrations publiques ainsi qu'au niveau des entreprises (article 36 Constitution)

I LE CONTEXTE LEGAL AU NIVEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL



Au niveau national : La Constitution 2016 et lois

- Le régime de sécurité sociale couvre toutes les catégories sociales, salarié(e)s et autres, des secteurs public et privé, hommes et femmes sans discrimination.

I LE CONTEXTE LEGAL AU NIVEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL



Au niveau international

- Ratification des principaux traités et conventions des Droits Humains y compris la Convention Internationale pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination contre les Femmes/CEDEF /CEDAW;
- Plans d'action des conférences internationales: Le Caire, Beijing, OMD, Agenda 2030/ ODD etc.



LES MÉCANISMES D'INTÉGRATION GENRE POUR L'ÉGALITÉ, L'ÉQUITÉ ET L'HABILITATION DES FEMMES



La représentation des femmes

- Au niveau du Gouvernement
- Au niveau du Parlement
- Le ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition féminine (MSNFCE)



La représentation des femmes

Le MSNFCF

- Est en charge des questions Femmes et Genre au sein du gouvernement
- Est soutenu par deux structures nationales impliquées dans les questions du Genre et sous son autorité :
 - Le Centre National d'Études, d'Information et de Documentation sur la Famille, la Femme et l'enfance,
 - Le Conseil National de la Famille et de la Femme



La représentation des femmes

Le MSNFCF

- La stratégie nationale pour la lutte contre la Violence Fondée sur le Genre.
- La stratégie nationale pour l'intégration et la promotion de la femme 2010-2014 et son plan d'action multisectoriel (PANPIF)
- Commissions: lutte contre la violence, femmes rurales, commission des PFG....



La représentation des femmes

Au Parlement

- Commission Femmes
- Réseau des femmes élues locales



La représentation des femmes

Autres mécanismes

- Le Conseil National des Droits de l'homme
- ANSEJ
- Déléguée Nationale l'organe national de promotion et de protection de l'enfant...



LES POLITIQUES PUBLIQUES ET L'INTÉGRATION GENRE

I LES POLITIQUES PUBLIQUES ET L'INTÉGRATION GENRE



- L'intégration Genre dans la planification et les programmes
- L'institutionnalisation Genre en Algérie (depuis 2010
installation des PFG)



Termes De Référence des Points Focaux Genre

- Contribuer à la création d'une unité avec 3 autres personnes (hommes et femmes) de son secteur
- Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe sensible au Genre



Termes De Référence des Points Focaux Genre

- Créer des ressources et des outils Genre adaptés;
- Rendre compte à la hiérarchie de l'avancée du plan d'action et de l'institutionnalisation du Genre au sein du secteur;
- Représenter son secteur au sein du groupe de travail genre (GTG) du MSNFCF dans le cadre de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action National de Promotion et d'Intégration de la Femme.

I CONCLUSION



Toutes les mesures légales et institutionnelles, les structures et les institutions, les politiques et les programmes, sont mises en place en Algérie pour assurer une égalité Hommes-Femmes pleine et entière dans la participation politique mais aussi économique et sociale tel que clairement défini par S.E. le Président de la République et stipulée sans aucune réserve par la Loi Fondamentale du pays qu'est la Constitution.

I CONCLUSION



- Améliorer les réalisations importantes
- Les hommes et les femmes devraient être ensemble, impliqués dans le débat, et engagés dans l'action
- Réduire les disparités du genre c'est aussi réduire les disparités dans le développement et les disparités dans la jouissance des droits humains.

Conférence internationale sur la promotion de la participation des femmes en politique comme vecteur du développement durable



**MERCI POUR VOTRE AIMABLE
ATTENTION**

Dr Nadia Bellal

Experte Genre

Présidente du Conseil National de la Famille et de la Femme

18 Mars 2018